



Délibération du Conseil métropolitain

**Séance du 26 mai 2023**

**OBJET : CULTURE, EDUCATION ET PARTICIPATION CITOYENNE** - Renouvellement partiel du conseil de développement et programme 2023

Délibération n°

Rapporteur : Pascal CLOUAIRE

## PROJET

Le rapporteur(e), Pascal CLOUAIRE;  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET : CULTURE, EDUCATION ET PARTICIPATION CITOYENNE** - Renouvellement partiel du conseil de développement et programme 2023

### **Exposé des motifs**

#### **I/ Contexte et bilan d'un an de fonctionnement**

En 2022, le conseil de développement a été repositionné dans un format de Laboratoire de prospective, agitateur d'idées de Grenoble Alpes Métropole.

**Quatre points caractérisent aujourd'hui le C2D dont la vocation est de nourrir la fabrique des politiques publiques métropolitaines en apportant un regard décalé, pluraliste et transversal sur le territoire et son développement :**

- **Une composition paritaire recentrée sur des acteurs engagés dans le territoire à titre militant, professionnel, universitaire ou culturel.** Les 66 membres bénévoles non gratifiés du C2D représentent une multiplicité d'expertises et d'expériences de terrain dans un équilibre d'âge, de type d'engagements et de lieux de résidence ou d'activité entre les espaces urbains, périurbains et montagnards/ruraux de la métropole. La possibilité leur est donnée de ne s'impliquer qu'une seule année au sein du conseil de développement afin de s'adapter à la possibilité d'engagement de chacun.
- **Une organisation collégiale et un organigramme circulaire.** Guidé par la volonté de mettre en place un fonctionnement transversal, le C2D s'articule autour d'un « bocal de gouvernance » composé de binômes paritaires désignés par chaque groupe de travail. Un binôme de délégués est désigné par l'ensemble des membres pour porter la parole collective auprès des institutions et partenaires.

**Un fonctionnement agile et connecté au territoire.** Des outils de communications dédiés (blog, podcasts, réseaux sociaux...) et des modes de restitutions décalés sont privilégiés pour partager et diffuser les réflexions et les travaux du conseil de développement, de même que chaque plénière et « Rendez-Vous Agité » se déroulent en différents lieux de la métropole à la rencontre d'acteurs et de projets inspirants et innovants. Enfin, le C2D joue un rôle moteur dans les réseaux des conseils de développement, à l'échelle nationale ainsi qu'à l'échelle interterritoriale locale.

- **Une posture résolument contributive et la volonté de se positionner en résonance avec l'actualité politique et technique métropolitaine.** Qu'il s'agisse de la mission Vizille, de l'implication des membres dans les réflexions portant sur la ZFE, le PLH, le PAIT (au travers du réseau local des conseils de développement), de la présence dans le comité de suivi de la convention citoyenne pour le climat, de la présence dans le comité de pilotage évaluation de la métropole, ou de la participation à une enquête de Terra Nova sur la fiscalité locale... le C2D revendique la volonté de nourrir la fabrique des politiques publiques métropolitaines en apportant une contribution décalée, fruit à la fois de son expertise pluraliste et de sa posture de dialogue avec les élus et services métropolitains.

**Durant cette première année de démarrage, marquée par la structuration de la gouvernance, la formation de ses membres et l'organisation interne du conseil de développement, la mission du C2D était d'explorer la question « Comment habiter la métropole demain » avec un focus sur le bassin vizillois. Le conseil de développement a organisé son travail principalement selon trois axes :**

**Axe 1 / Élaboration d'une vision prospective, destinée à nourrir le récit de la requalification urbaine à venir sur Vizille :** entretiens, rencontres de terrain, ateliers d'intelligence collective... Durant un an, le conseil de développement a dialogué avec le service aménagement de la métropole, les citoyens, les élus et les acteurs vizillois pour comprendre et analyser ce territoire aux nombreux défis. Ce travail a abouti à l'écriture d'une vision prospective qui a été partagée en décembre 2022 avec les élus de Vizille. Les podcasts et récits en ligne issus de ces réflexions ont pour but de permettre de se projeter, mais aussi d'ouvrir le débat sur le champ des possibles de cette porte d'entrée de la métropole qu'est le bassin vizillois.

**Axe 2/ Réalisation de Marches Sensibles destinées à appréhender la métropole et ses enjeux, par le prisme de l'expérience.** Nées de l'intuition selon laquelle penser la manière d'habiter le territoire demain nécessitait au préalable de le vivre, plusieurs immersions ont été réalisées en 2022 par les membres du C2D sur le territoire métropolitain.

De l'exploration de la zone du Saut du Moine à l'expérimentation d'un trajet sur le parcours de ce que serait le RER métropolitain, chaque Marche Sensible est accompagnée par un chercheur ou un expert de la problématique identifiée. Une restitution en textes, images et podcasts en ligne permet de partager cette expérience et les réflexions qui en découlent avec un public large via les réseaux sociaux, la newsletter et le site Internet du C2D, de ses partenaires et de la métropole.

**Axe 3/ Dynamique de réflexion interterritoriale** avec les 3 conseils de développement du Pays Voironnais, de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et du Grésivaudan réunis au sein du réseau GReG. Cette coopération a donné lieu notamment à une rencontre publique organisée en décembre à l'occasion de la 21<sup>e</sup> conférence de l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP) : « Comment penser ensemble l'habiter des grands territoires métropolisés : regards croisés des conseils de développement ».

## **II/ Perspectives 2023**

**L'ensemble des travaux menés en 2022 par le C2D ont mis en évidence plusieurs problématiques à explorer et pistes d'actions à poursuivre. Cela a permis de dégager 3 axes à forts enjeux sur lesquels le C2D souhaite travailler :**

- **La citoyenneté et l'appartenance métropolitaine :** les travaux du C2D viseront à aboutir à plusieurs propositions concrètes pour favoriser le sentiment d'appartenance et la participation des habitants, mais aussi l'accueil et l'hospitalité métropolitaine. Le groupe de travail souhaite notamment tester l'idée d'une carte de citoyenneté métropolitaine, telle que pensée par l'ANVITA (Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants) à des niveaux communaux. Premier projet de reconnaissance d'une appartenance territoriale métropolitaine à l'échelle nationale, cette carte inclusive qui s'adresserait à tous les habitants permettrait la reconnaissance d'une identité et d'une appartenance métropolitaine. Cette réflexion n'aura de sens que si elle est menée en lien avec les démarches métropolitaines ayant trait à la relation usagers, à la participation citoyenne, et notamment celle des réfugiés (projet AGORA), ainsi qu'à la préfiguration d'une maison de l'hospitalité sur le territoire.

- **Les défis du « Réseau Express Rêvé » des mobilités de demain** : cette réflexion fait suite à l'expérimentation menée en novembre 2022 dans le cadre de la Marche Sensible sur le RER métropolitain. *Requalification des gares, place inédite des deux-roues, lien aux montagnes et aux territoires éloignés, promesses de l'autopartage, impacts sur l'étalement urbain...* L'ambition du groupe de travail, composé également de membres des conseils de développement du Grésivaudan, de Saint Marcelin Vercors Isère communauté et du Pays Voironnais, est d'auditionner une diversité d'acteurs concernés afin d'éclairer les immenses défis du projet de RER. Le livrable, des préconisations citoyennes et sensibles, a pour ambition d'apporter une contribution aux mobilités douces de la grande région urbaine de demain .
- **La place et la prise en compte de la forêt à l'échelle métropolitaine** : les enjeux autour de cet espace sont nombreux tant par l'aspect économique de la ressource que par les loisirs, la coopération entre acteurs ou par les questions d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité. En prenant notamment pour appui une série d'auditions des acteurs de la forêt, le C2D souhaite apporter un regard décalé et transversal pour enrichir les approches institutionnelles et ainsi soumettre des propositions pour le territoire.

**Enfin, le conseil de développement souhaite durant cette seconde année de fonctionnement :**

**1/ Mettre davantage en dialogue ses travaux et réflexions avec le grand public**, en ce qui concerne la vision prospective pour le territoire vizillois notamment. *Ateliers, interventions dans les écoles élémentaires et le collège de Vizille, organisation d'une soirée théâtre forum...* différents temps ont pour but de partager et de nourrir la vision prospective qui sera rendue au comité de pilotage de la requalification urbaine vizilloise.

**2/ Poursuivre les Marches Sensibles.** Méthode exploratoire du conseil de développement, les Marches Sensibles auront pour but en 2023/2024 de constituer dans le temps long un portrait de la métropole. Une diffusion large est prévue des textes, images et podcasts dont fait l'objet chacune de ces expériences.

**3/ Saisir l'opportunité du renouvellement partiel de ses membres pour se rapprocher davantage du territoire.** Un appel à candidatures ouvert du 15 mars au 24 avril 2023 a permis de recueillir 27 candidatures. Comme en 2022, le comité de sélection, composé de membres du C2D, du Vice-Président à la participation citoyenne, de la cheffe de service participation citoyenne de la métropole et de la chargée de mission du conseil de développement, s'est attaché à garantir la parité ainsi qu'un équilibre en terme géographique, d'âges, de profils et de thématiques d'engagement des membres. La sélection des membres retenus a été réalisée à partir de candidatures anonymisées. Les membres non retenus seront associés aux activités du conseil de développement autant que faire se peut.

**En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain**

Vu l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,

Vu la délibération du 17 décembre 2021 relative au Pacte de citoyenneté qui accompagne le Pacte de gouvernance,

Vu la délibération du 25 mars 2022 relative au renouvellement du conseil de développement,

Après examen de la Commission Ressources du 12 mai 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Prend acte des axes de travail à fort intérêt métropolitain dégagés par les membres du C2D et missionne le conseil de développement pour élaborer d'ici mai 2024 des propositions concernant : la citoyenneté et l'appartenance métropolitaine, le déploiement du RER métropolitain et la forêt.
- Encourage vivement le conseil de développement à mener ces réflexions à l'échelle interterritoriale.
- S'engage à étudier les propositions issues des travaux dans les réflexions en cours portant sur ces sujets.
- Sollicite la participation d'un binôme de membres du conseil de développement au comité de suivi de la convention citoyenne métropolitaine pour le climat.
- Approuve la composition du conseil de développement telle qu'annexée à la présente délibération.